

le 20 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DAC 1542** Subvention (3.000 euros) à l'association Art en Exil (14e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Art en Exil ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée dans le cadre du soutien aux cultures étrangères à l'association Art en Exil 42-44, rue de Gergovie 75014 Paris pour la quinzième édition du Festival Européen du Théâtre Iranien en Exil présenté du 24 octobre au 2 novembre 2014 à l'Espace Quartier Latin (5e). 2014\_01093 ; 7721.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.